



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômage

Question orale n° 980

## Texte de la question

M. Christophe Borgel appelle l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur les jeunes habitants des quartiers populaires titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et qui sont au chômage. Il apparaît en effet que 11,3 % des habitants des zones urbaines sensibles ayant un diplôme supérieur au baccalauréat sont au chômage, contre 5,4 % de ces mêmes diplômés habitants hors de ces quartiers. Il souhaiterait connaître l'analyse de M. le Ministre sur cette situation, choix des filières, discrimination et les mesures prises ou envisagées pour remédier à cette inégalité.

## Texte de la réponse

### CHÔMAGE DES JEUNES DIPLÔMÉS ISSUS DES QUARTIERS POPULAIRES

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christophe Borgel, pour exposer sa question, n° 980, relative au chômage des jeunes diplômés issus des quartiers populaires.

**M. Christophe Borgel.** Madame la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, la question du chômage des jeunes nous préoccupe tous particulièrement et nous avons, en ce début d'année, la satisfaction de constater sa diminution. Mais je voudrais aborder un sujet qui a une importance du point de vue de l'emploi mais aussi au regard de la réalité des quartiers populaires : le chômage des jeunes diplômés.

On sait que la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur est plus de deux fois inférieure dans ces quartiers par rapport à l'ensemble du pays, mais la proportion de ceux ayant un emploi est, elle aussi, inférieure : 11 % d'entre eux sont au chômage contre à peine plus de 5 % en moyenne. L'effort demandé pour réussir dans l'enseignement supérieur quand on vit dans des conditions difficiles, dans un logement exigu ou précaire, est plus important que celui à produire quand l'on habite dans des conditions plus favorables. Si en plus cet effort débouche sur une difficulté toujours plus grande à trouver un emploi, l'exemple n'est pas au rendez-vous pour l'ensemble des jeunes des quartiers.

Je voudrais donc vous interroger, au lendemain des annonces du Premier ministre pour nos quartiers populaires, sur les mesures particulières que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour réduire les difficultés de ces diplômés de l'enseignement supérieur.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville.

**Mme Myriam El Khomri, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville.** Monsieur le député, je partage votre opinion, notamment s'agissant des effets d'entraînement : si de jeunes diplômés se retrouvent au chômage, ce sont nos discours sur l'école qui en prennent un coup ! C'est pourquoi cette question est pour nous prioritaire.

Les jeunes diplômés résidant dans les quartiers prioritaires subissent un taux de chômage en moyenne deux fois supérieur à celui constaté dans leur unité urbaine. Le diplôme, dernière digue contre le chômage dans ces quartiers, ne protège plus suffisamment pour compenser les difficultés d'accès à l'emploi.

Les études menées sur le sujet font état de plusieurs facteurs susceptibles d'expliquer les difficultés particulières rencontrées par ces jeunes pourtant combattifs, et qui ont du talent et du potentiel.

Le premier, à mes yeux, est le manque de réseau personnel et professionnel, et les phénomènes de discrimination liés soit aux origines, soit au lieu de résidence. Ces jeunes ont aussi parfois des parcours scolaires plus difficiles et des orientations moins favorables, avec un faible taux d'accès à l'enseignement supérieur : seuls 19 % des jeunes des zones urbaines sensibles possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur, alors que le taux est de 42 % dans l'ensemble du pays. Ils connaissent moins bien les filières proposées, et peuvent avoir le sentiment que l'enseignement supérieur n'est pas pour eux – il importe de désenclaver aussi les esprits. On observe en outre un moindre accès à l'apprentissage et aux études supérieures courtes, et, parfois, des problèmes de mobilité : améliorer l'accès aux transports dans ces quartiers est une exigence.

Afin de remédier à l'ensemble de ces difficultés, un certain nombre de mesures ont été prises, qui ont été renforcées lors du comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté du 6 mars dernier. La solution passe évidemment par un accompagnement très en amont, dès le plus jeune âge. C'est ainsi que le programme de réussite éducative – dont, je crois, beaucoup d'élus locaux et de parents sont satisfaits – permet à certains enfants de bénéficier de parcours individualisés adaptés à leurs besoins. De même, le dispositif des « Cordées de la réussite » promeut l'accès à l'enseignement supérieur, notamment dans les filières d'excellence, des élèves des collèges et lycées les plus méritants. Dans le même souci d'ouverture sociale, les classes préparatoires intégrées visent à diversifier le recrutement de la haute fonction publique en facilitant la préparation des concours d'accès.

Toutefois, vous l'avez souligné, la réussite des études ne garantit pas la réussite professionnelle. Pour surmonter ces obstacles, le ministère de la ville mène, en liaison avec le ministère de l'emploi et le service public de l'emploi, une politique volontariste visant, d'une part, à renforcer les dispositifs de droit commun – la politique de la ville ne peut rien sans le droit commun et la mobilisation de l'ensemble des ministères –, d'autre part, à engager des actions innovantes d'accompagnement et de soutien renforcé en direction des jeunes diplômés. Tel est l'objet du ciblage des contrats aidés, qui comprend notamment l'objectif d'une proportion de 30 % d'emplois d'avenir cette année, ou du dispositif des garanties jeunes. Tel est aussi l'objet de la création, dans le cadre du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté, de 13 000 contrats « starter » ouverts aux jeunes de moins de 30 ans issus des quartiers prioritaires ; destinés uniquement aux entreprises du secteur marchand, ce nouveau contrat prévoit une aide de l'État équivalente à 45 % du SMIC brut, ce qui devrait favoriser le ciblage des contrats initiative emploi en direction des jeunes des quartiers.

Pour assurer la territorialisation de ces mesures, nous avons obtenu le fléchage de conseillers supplémentaires de Pôle emploi, chargés par exemple d'un accompagnement individualisé. Le comité interministériel du 6 mars a prévu la mise en œuvre, en liaison avec l'APEC – l'Association pour l'emploi des cadres –, d'une initiative de ce type à destination des jeunes diplômés.

Afin de compenser le manque de réseaux professionnels, nous allons développer de façon massive les dispositifs de type « parrainage », qui constituent des solutions concrètes et efficaces, avec un taux de sortie positive – y compris vers un CDI – d'environ 65 %. Le Gouvernement a décidé d'intensifier le recours à ce dispositif, qui devrait bénéficier à 60 000 jeunes en 2017. Quand un jeune est parrainé par une personne appartenant à une entreprise, par exemple par l'intermédiaire d'une association comme « Nos quartiers ont du talent », il trouve un emploi en six mois, contre deux ans en temps normal.

Les discriminations auxquelles sont confrontés les résidents des quartiers prioritaires s'ajoutent aux phénomènes d'exclusion sociale et territoriale. Pour lutter contre elles, le Gouvernement promeut la

généralisation des plans territoriaux de lutte contre les discriminations et le développement d'actions de recrutement innovantes, à l'image de celles engagées par les entreprises labellisées « Diversité » ou signataires de la charte « Entreprises & Quartiers », aux termes de laquelle elles s'engagent, non seulement à accorder aux jeunes issus des quartiers prioritaires des stages d'observation en classe de troisième, mais également à les parrainer et à favoriser leur accès à l'emploi. Pourquoi ? Tout simplement parce que ces jeunes font preuve de combativité et de talent, et que les entreprises ont bien compris qu'elles avaient intérêt à recruter massivement dans ces quartiers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Borgel](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 980

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Ville, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Ville, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 mars 2015](#), page 1821

**Réponse publiée au JO le :** [27 mars 2015](#), page 3194

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mars 2015](#)